

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 993

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« quinze »,

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à apporter des garanties au texte.